



172 Britt, Maniwaki, Qc, J9E 1X4
foretvive@hotmail.com

Forêt Vive, demandes générales, plans quinquennaux, Pafit.

Forêt Vive défend une exploitation raisonnable qui protège le sol, la régénération, les habitats et vise à restaurer la forêt. Après 20 ans de consultations nous avons pu constater que c'est au niveau de l'application sur le terrain que se posent les plus gros problèmes. La loi québécoise interdit toute coupe sans la protection du sol et de la régénération. Malheureusement, dans la majeure partie de la forêt, le type de machinerie, le mode de rémunération au rendement et les méthodes de récolte et de plantation telles que: le débusquage d'arbres entiers, l'ébranchage au chemin, le peignage et le scarifiage lourd endommagent une partie importante du sol et détruisent presque toute la régénération.

-Revoir la voirie forestière: il y a trop de chemins qui déboisent trop large et détruisent trop de sol parce qu'au lieu d'aménager on rase et on va piller plus loin. Jusqu'aux années 60 les fermiers de la Gatineau produisaient 3.5 m.c. /ha. Les Suisses 7 m.c. /ha. Les 6 millions d'ha de forêt privée produirait plus que la récolta actuelle (22 millions de m.c.) en forêt publique.

-Sols: limiter le % de sol endommagé et élaborer un indice d'érosion. La Colombie Britannique impose une limite de 8%. L'ONU recommande 6%. Le Québec ne pénalise pas et ne comptabilise même pas correctement les dommages. Il ne tient pas compte du sol fortement endommagé de l'aire d'ébranchage qui peut occuper 20% de la surface exploitée. *Le sol organique est la partie la plus importante de l'écosystème forestier. Marek.*

-Régénération: non-respect et non application généralisé de la réglementation qui interdit de couper tous les bouleaux, peupliers résineux de moins de 12 cm, les feuillus durs de moins de 30 cm, les pins blancs et rouges, merisiers et chênes de moins de 40 cm a la souche. Dans la forêt mixte de l'Outaouais il y a de 4 à 8000 tiges de régénérations par ha avant la coupe et on n'en retrouve que quelques centaines après. Si on épargnait la régénération on ne verrait pas à travers la forêt après la coupe comme c'est le cas en forêt privée.

-Forêt feuillue: Selon Zoran Malcens qui a instauré le jardinage en 86 l'industrie n'a pas respecté les normes dans 50% des cas. On a déclaré que le jardinage ne fonctionnait pas et on préconise dorénavant la coupe progressive. Quel rôle a joué ce non respect de la loi dans le discrédit du jardinage. Est-ce que sur le terrain on va faire comme pour avant. Est-ce que le ministère va faire respecter les nouvelles normes? On y a autorisé l'ébranchage au chemin.

-Ébranchage au chemin: abolir cette méthode qui n'aurait jamais du être autorisée. Elle endommage et appauvrit les sols qui en Outaouais sont sensibles à l'acidification. En forêt mixte et résineuse 80% des arbres sont ébranchés au chemin. Elle rend difficile la protection du sol et de la régénération puisque les machines circulent sur près de 50% de la surface. Le chemin déboise 60 mètres (versus 6 en forêt privée) et occupe jusqu'à 30% de la surface.

-Zones d'intensification: c'est toute la forêt qu'il faut aménager de façon écosystémique. Nous sommes contre les plantations mono espèces et l'éducation de peuplement qui ne favorise qu'une espèce. Ces pratiques diminuent la biodiversité. Elles exigent la destruction de la régénération et du sol lorsqu'on utilise le scarifiage lourd. On va y consacrer à perpétuité les meilleurs sols des zones habitées, capables de produire les plus belles forêts et la faune la plus abondante. Les plantations sont fragiles, coûteuses (jusqu'à 7000\$/ha), et produisent un bois moins résistant.

-Inventaires forestiers et rapport annuel: accès du public aux données qu'on nous refuse.

Forêt Vive, Maniwaki, PAFIT-T, 2020, demandes générales.
Dominique Bhérer 819-334-5544 foretvive@hotmail.com